





- 3 LE TUMULUS DU DOGNON, À LESTERPS
- 5 LES ANCIENNES HALLES, À BENEST
- 9 LE CAMP DU ROBADEAU, À MONTROLLET
- 11 LE DOLMEN SAINTE-MADELEINE, À LESSAC
- 15 LA CHAPELLE DES MÉRIGEAUDS, À CHAMPAGNE-MOUTON
- 17 LE CHAMP DE FOIRE DE LA CROIX MARET, À TURGON



Depuis 2011, le Pays d'art et d'histoire programme au printemps et en automne des Focus Patrimoine. Un Focus Patrimoine est une visite courte de 30 minutes, centrée sur un lieu et clôturée par un café gourmand. À chaque saison, le Pays d'art et d'histoire sélectionne une thématique différente qui lui permet de se déplacer sur tout le territoire.

Au rythme des saisons et des thématiques, le public a pu découvrir des sites très diversifiés, parfois oubliés, souvent méconnus, mais toujours emplis d'histoire et de sens pour notre territoire.

Ces différents Focus ont surtout donné lieu à des moments de partage et de rencontre.

Mais que reste-t-il de ces Focus aujourd'hui, sinon le souvenir dans la mémoire des participants et le résultat des recherches du service Pays d'art et d'histoire qui viennent enrichir la bibliothèque interne et les archives ?

De ce constat est née l'idée de retranscrire ce qui a été vu et étudié, au fil de nos thématiques, pour garder la trace et la connaissance de nos découvertes d'un Focus à l'autre.

Cette brochure met en lumière une thématique riche que le service a exploitée sur deux saisons : les monuments oubliés et/ou disparus. Huit sites avaient été mis à l'honneur en 2017 mais il en reste tant d'autres à (re)découvrir! Pour la rédaction de ce Focus, le service en a sélectionné six.

En espérant que cette lecture vous donnera envie de découvrir sur le terrain la richesse de notre patrimoine local.





1. Vue ancienne du tumulus dit gallo-romain du Dognon.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL.

2. Vue ancienne du manoir du Dognon.

© Collection privée.

3. Plan établi par la famille de la Besge dans la seconde moitié du 19^{àme} siècle au moment de la vente du domaine. Il est conservé au logis.

© Service régional de l'inventaire culturel / CCCL.



LETWMULUS DU Dogwon Alestenps

UN TUMULUS QUI N'EN EST PAS VRAIMENT UN...

Le site du Dognon est traditionnellement appelé « tumulus » par les habitants du secteur. En réalité, le Dognon n'est pas un tumulus galloromain mais une motte castrale. Elle est identifiée comme telle dans l'inventaire.

Une motte castrale est un type particulier de fortification qui apparaît au 10^{ème} siècle, dans un climat d'insécurité et de rivalités entre seigneurs. Avec la motte castrale apparaît le château fort primitif. Elle se compose de plusieurs éléments : un monticule de terre partiellement ou complètement artificiel (le tertre), une tour carrée ou rectangulaire, en contrebas une cour aménagée - la basse-cour - avec les logements des domestiques, des maîtres d'armes, les écuries, la forge, les fours et les granges. L'ensemble est entouré d'un fossé et d'une palissade. La motte castrale a plusieurs fonctions. En plus d'être un élément d'organisation spatiale, elle sert de résidence seigneuriale et de lieu de défense. Par son positionnement et son ampleur, elle est le symbole de la domination du maître des lieux sur ses terres.

La motte castrale a l'avantage d'être rapide à construire, avec des matériaux peu coûteux et disponibles (bois, terre). Au fil du temps, avec l'évolution des châteaux, les structures en bois ont disparu et il ne reste que le tertre. Le tertre en lui-même se confond facilement aujourd'hui avec un simple monticule de terre végétalisée, une petite colline. Les vues aériennes jouent un rôle important dans l'identification des tertres. C'est grâce à elles qu'on peut repérer les

anciennes fondations des structures en bois. Si on observe bien le mot Dognon, il est dérivé du mot « donjon » ou « dongon ». La racine possible du mot serait le mot latin *dunio*, qui signifie une éminence, une butte.

On ne dispose d'aucune information sur la motte du Dognon en elle-même. Marie-Pierre Baudry, dans son ouvrage sur les châteaux forts, donne les dimensions de la motte : 24 m de diamètre, une dizaine de mètre de hauteur. La motte du Dognon n'a fait l'objet d'aucune fouille archéologique encadrée. Elle identifie une autre motte castrale sur la commune de Lesterps : celle qui est associée à l'ancien château de la Salle, entourée d'un fossé en eau.

UN FONCTIONNEMENT COUPLÉ AU MANOIR DU DOGNON

Dans le parcellaire, la motte du Dognon est associée à la propriété du seigneur du Dognon, et plus particulièrement au manoir. Les premiers seigneurs connus du site sont les Guiot du Dognon, seigneurs de Saint-Quentin et propriétaires du manoir en 1651. A priori, les Guiot ne demeuraient pas au Dognon mais au manoir de Vérina. En 1769, le manoir appartient à la famille de Verdilhac. En juin 1794, suite au bail fait au marchand Guillaume Poursat des biens appartenant à Paul Guiot Saint-Quentin du Dognon, il existe un procès-verbal et un inventaire. Ainsi, au rez-de-chaussée, on trouve la cuisine, le salon à manger, le salon de compagnie, le corridor, une chambre appelée magasin, un autre corridor et deux chambres. À l'étage se trouvent la chambre des servantes, la lingerie, la



 Focus Patrimoine organisé au tumulus du Dognon par le Pays d'art et d'histoire en 2017.

© CCCL.

petite chambre des domestiques, le corridor, la chambre au-dessus du salon, la chambre de Madame, le cabinet de toilette, une petite chambre, une autre chambre contiguë et une autre chambre. En plus de ces différentes pièces figurent une chambre appelée boutique, une chambre servant de buanderie et de boulangerie, une « volaillerie », une cave, des greniers, une fruitière, un cuvier, une grange, deux écuries et une chapelle.

En 1818, le propriétaire Armant Kervouet de la Chardonnière vend le domaine à la famille de Feydeau, implantée à Saint-Christophe. Puis Les propriétaires se succèdent dans la seconde moitié du 19ème siècle: Prosper de la Besge en 1851, la famille de Tisseuil en 1874, Hubert Gentry de Laborderie en 1876 puis en 1890 son fils naturel François Hubert Lacroix. La famille Lacroix est toujours propriétaire du domaine du Dognon.

On connaît l'aspect « ancien » du manoir grâce au cadastre napoléonien de 1824 et un plan établi par la famille de la Besge pour la mise en vente du domaine. À cette date, le logis est organisé autour d'une cour fermée. Aujourd'hui, certaines parties ont disparu et la grange orientale a été remaniée dans la première moitié du 20ème siècle. La grange occidentale a été transformée en logement dans la seconde moitié du 20ème siècle.

UN SITE ATTACHÉ À LA LÉGENDE DE LA MANDRAGORE

La Mandragore est une bête légendaire avec un corps de serpent, une tête presque humaine, des ailes et des pattes de dragon. Son berceau se trouvait à la butte du Frochet. Selon la légende, la Mandragore parcourait la campagne pour trouver sa nourriture et attaquait les villes dont Limoges. Pour arrêter les massacres, les consuls de la ville passèrent un marché avec la bête et s'engagèrent à lui offrir une jeune fille vierge tous les mois. Un mois, le choix se porta sur Alix de Joncherolles, fiancée de Guiot de Saint-Ouentin. Guiot était au manoir de Mortemart pour s'entraîner au métier des armes lorsqu'il apprit la nouvelle. Il décida de rentrer chez lui et monta sur sa mule pour sauver sa fiancée. Il se rendit à la butte du Frochet et se battit avec la Mandragore. Touchée, la Mandragore partit vers le manoir de Joncherolles. Guiot la poursuivit, la frappa de nouveau. La Mandragore tomba alors dans l'étang de l'Eaupéride (Lesterps) et s'y noya. On fit appel à 30 bœufs (selon d'autres versions 24) pour sortir la dépouille de l'étang et l'amener jusqu'au tumulus du Dognon pour l'enterrer avec un trésor. Mais il ne vaut mieux pas chercher à fouiller sa tombe ; en tant que dernière demeure de la bête, le Dognon fait l'objet de croyances spécifiques. La tombe est fermée par une porte de fer infranchissable; sur sa tombe pousse une herbe qui rend fou; quiconque veut déterrer le trésor est maudit à jamais et d'ailleurs on peut entendre les cris des victimes de la malédiction.

LES ANG ENNES HALLES À BENEST

UNE RÉALISATION DATANT DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Le conseil municipal évoque pour la première fois la construction des halles le 8 février 1832. Elles sont un moven d'attirer davantage de marchands et de public les jours de foire. L'emplacement envisagé est la place publique « au-dessous de l'église, sur la partie la plus rapprochée du pré qui appartient à M. Lacroix ». La commune fait appel à l'architecte M. Taudry qui établit un devis de 967,14 francs. Ce prix comprendrait l'acquisition faite et non payée d'une grange de 360 francs. Cette mention laisse supposer que les halles prendront en partie la place d'une grange devenue gênante, mais cela reste une hypothèse. Pour le financement, la commune compte sur 373,49 francs tirés des centimes additionnels (taxe supplémentaire proportionnelle ayant pour assiette un impôt utilisé pour subvenir à certaines dépenses spéciales) et 69,80 francs de dons versés par les habitants. La commune envisage de financer les 523,85 francs restants par la vente d'un bien communal nommé le Pelledy, terrain situé entre les villages de Loume, de l'Âge Glanchaud, de Cailler et de Puygobert et qui ne rapporte pas de revenus. L'arpentage et l'estimation du terrain sont réalisés par l'instituteur Pierre Brouillet et le capitaine de la garde nationale Jean-François Girard: 425 francs pour un terrain de 6 872 m². Ils dressent un procès-verbal le 13 janvier 1833.

En mai 1834, l'autorisation de vente du Pelledy n'est pas encore accordée. Il n'est d'ailleurs pas vendu au moment de la construction des halles. Les halles sont construites entre juin 1835 (date d'établissement du cadastre dit napoléonien) et le début de l'année 1836, pour une « ouverture officielle » en juin 1836. Pour cela, la commune avait demandé de s'imposer extraordinairement en 1835 de 1 075,26 francs (cette imposition extraordinaire concernait également la clôture du cimetière et les réparations de l'église). En 1836, le maire et son conseil délibèrent sur l'utilisation des halles. Ils actent le fait que si la place est insuffisante pour tous les marchands, les commerçants du bourg doivent se retirer dans leurs boutiques ou construire des bancs. Avec cette décision, le conseil cherche à attirer des marchands extérieurs.

Si on sait qu'en 1838, les droits de place sont versés (sans plus de précisions), jusqu'en 1871 aucun texte n'indique que les halles sont louées à l'année ou par bail de trois, six ou neuf ans. On peut se demander si elles n'étaient pas utilisées « hors cadre ». Une délibération de 1871 signalant qu' « il y a urgence à affermer les halles » irait en ce sens. Le maire propose de les louer pendant cinq ans et de fixer des tarifs en fonction de l'emplacement du marchand (sous les halles et sur les deux bancs du milieu ; sur les rangs derrière du côté de l'église ; sur les bancs détachés des halles ; sur la place publique).

UN LIEU AU CŒUR D'UN SCANDALE POLITIQUE COMMUNAL

En 1882, le maire Ernest Patrier accuse son prédécesseur Auguste Alloncle d'avoir affermé verbalement les halles de 1872 à 1876 à M. Bonneau pour 65 francs par an, d'avoir encaissé personnellement ces sommes ainsi que les droits



1. Sur cette photo, prise entre la fin du 19^{àme} siècle et le début du 20^{àme} siècle, on peut voir les halles adossées à l'église Saint-Justinien et au prieuré. L'ancienne sacristie, adossée au chevet, est également visible.

© Collection privée.

de place de 1877 à 1880 soit environ 20 francs par an. À cette époque, les foires de Benest, qui ont lieu le 19 de chaque mois, sont prisées pour la qualité des veaux de lait. Elles attirent des marchands de bestiaux de toute la région, des forains de toutes catégories et une grande partie de la population des environs. Pour étayer ses accusations de corruption, Ernest Patrier avance plusieurs preuves : le conseil a autorisé l'adjudication des halles le 21 mai 1871 mais aucun document n'atteste de ces adjudications; M. Bonneau témoigne avoir remis les sommes d'affermage des halles et des droits de place à M. Alloncle avec quittances; ces sommes ne figurent pas dans les recettes de la commune. Le conseil souhaite engager des poursuites mais rien n'indique que cela a été fait.

En 1884, le conseil municipal fixe de nouveaux tarifs selon trois catégories : les marchands installés sous les halles, sur la place de l'église, la rue de l'église et la grande Rue ; les marchands étalant au sol ou dans des paniers et mannequins ; les saltimbanques avec tentes ou voitures.

D'UN POSSIBLE DÉPLACEMENT À LA DESTRUCTION, LA FIN D'UN ÉQUIPEMENT DÉCONSIDÉRÉ

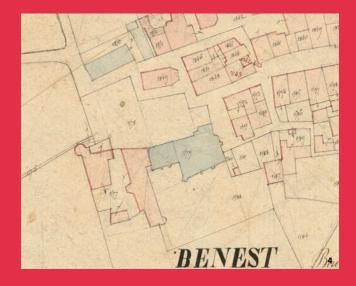
Lors de la création de la route vers Sainte-Terre en 1887, le conseil demande un devis supplémentaire pour la démolition de la partie des halles obstruant le passage de la route. Le conseil est d'ailleurs sollicité à plusieurs reprises pour enlever complètement les halles et les reconstruire sur un autre terrain. Il envisage d'acheter un terrain de 3 000 m² appartenant à M. Alloncle et jouxtant la place publique, ce qui permettrait de l'agrandir. Dans un premier temps, M. Alloncle s'y oppose et le préfet, qui donne son accord pour le déplacement des halles, intervient auprès de lui pour le faire changer d'avis. En février 1888 M. Alloncle est disposé à traiter avec le conseil. Il réclame 1 000 francs et l'abandon d'anciens chemins riverains (11 chemins à raison de 100 francs par chemin). Le conseil juge cette somme trop élevée et propose à la place d'exproprier les chemins pour cause d'utilité publique. Au final ces discussions n'aboutissent pas. Les halles continuent donc d'être affermées tous les cinq ans.

Détériorées en 1925 après la chute d'une pile, les halles sont finalement détruites en 1930. À cette date, les réparations à faire sur la charpente et la couverture sont importantes. La commune considère que les halles ne sont plus d'aucune utilité et juge ces dépenses injustifiées. À cela s'ajoute la question de la construction de la sacristie de l'église. Pierre Alloncle accepte de céder gratuitement l'emplacement nécessaire à cette édification à condition que les halles soient détruites. Le conseil acte leur destruction en août 1930, prenant comme arguments l'esthétique de l'église et l'embellissement de la place.



- 2. Autre vue des halles.
 © Collection privée.
- 3. L'église Saint-Justinien et le prieuré aujourd'hui. © CCCL.
- 4. Sur le cadastre dit napoléonien de juin 1835, les halles ne sont pas représentées ce qui permet d'affiner leur date de construction: entre juin 1835 et le début de l'année 1836. ©Archives Départementales de la Charente.









1. Photo aérienne du camp du Robadeau.

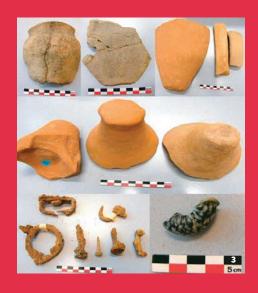
© J-P Clapham, rapport de fouille de 1986.

2. Localisation des sondages étudiés lors des campagnes de fouilles.

© J-P Clapham, rapport de fouille de 1988; colorisation Pays d'art et d'histoire

3. Fragments de poterie, d'amphores, éléments métalliques et perle de verre bicolore issus des campagnes de fouilles.

© Service régional de l'archéologie / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes.



LE CAMP DU MOBADEAU A MONTROLLET

UN SITE PROTOHISTORIQUE LE LONG D'AXES ANCIENS

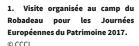
Situé en bordure d'un chemin utilisé dès la Protohistoire pour relier le Poitou au Limousin, l'enclos est rattaché au lieu-dit Robadeau à l'est du bourg de Montrollet et en limite du département de la Haute-Vienne. Il occupe une superficie d'environ 1,1 hectares et se compose d'une aire intérieure délimitée par un rempart en terre à finalité défensive et d'un fossé. L'entrée du camp se fait par le côté ouest avec un accès aménagé dans le rempart et une rampe légèrement inclinée. L'enclos est toujours visible dans le paysage et reste relativement bien conservé, si ce n'est le comblement du fossé sur les côtés Nord et Est. L'enclos du Robadeau n'est pas la seule enceinte de ce type dans le secteur puisqu'on compte plusieurs enceintes dénommées « camp de César » ou « camp romain », dans un périmètre restreint et sur les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Cette appellation est trompeuse car elle laisse supposer une occupation de ces sites à l'époque de César par des armées romaines. En réalité, il s'agit d'une appellation générique adoptée par les chercheurs pour ces ensembles dont ils ne connaissent pas l'affectation réelle. Dans les années 1980, il a été identifié comme un site clé dans la compréhension des « enclos fortifiés ». Il a fait l'objet de fouilles archéologiques programmées entre 1983 et 1988, supervisées par le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Poitou-Charentes.

UN ENCLOS AU CŒUR DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PROGRAMMÉES

Une fouille programmée s'inscrit dans la programmation scientifique nationale, peut se dérouler sur le moyen ou le long terme sans caractère d'urgence et surtout, est renouvelable si les résultats sont jugés intéressants. Les fouilles ont été dirigées par Jean-Pierre Clapham et ont mêlé des archéologues de métier et des étudiants. En 1983, l'objectif premier était de dater l'enceinte. Les objectifs vont ensuite évoluer jusqu'en 1988 principalement autour de la fonction de l'enceinte.

Le camp sous sa forme « actuelle » aurait été occupé pendant la Tène Finale (ou Second Âge du fer) au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ. Le rapport de 1986 précise la période d'occupation : elle aurait débuté après la conquête de la Provincia en -118 et se serait terminée quelques années avant la Guerre des Gaules de -58 à -51. Toutefois, les fouilles du rempart ont démontré que le site a connu une occupation antérieure - toujours pendant la Tène Finale.

Le mobilier archéologique trouvé lors des fouilles est conséquent : tessons de céramique, objets métalliques et lithiques, bijou en pâte de verre. La céramique est intéressante par sa diversité et ce qu'elle indique de l'enclos et de son fonctionnement. La céramique semi-grossière ou grossière non tournée illustre une production familiale ou artisanale locale. On trouve également de la céramique tournée correspondant à une fabrication régionale inspirée de la céramique campanienne. Mais surtout, les fragments d'amphores et autres





céramiques d'Italie témoignent de deux éléments : les personnes occupant l'enclos du Robadeau appartenait à une classe sociale supérieure - en mesure d'acquérir une denrée coûteuse, le site bénéficiait de connexions avec des axes commerciaux majeurs permettant d'accéder à des denrées importées.

Outre le mobilier archéologique, les fouilles se sont concentrées sur certaines zones afin de déterminer la fonction de l'enclos : le rempart à différents endroits, l'entrée occidentale du camp, plusieurs fosses dans l'aire intérieure. Fortifications de circonstance ? Enclos cultuel ? Ferme « indigène » ? Malgré les fouilles engagées, aucune de ces hypothèses n'a pu être confirmée ou infirmée.

UNE REDÉCOUVERTE QUI OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE COMPRÉHENSION DU SITE

Le thème national des Journées Européennes du Patrimoine 2012 a joué un rôle dans la redécouverte du camp du Robadeau. Cette année-là, le thème choisi - « Patrimoines cachés » - donnait la part belle au patrimoine archéologique.

La composition du programme a mis en lumière un paradoxe sur ce site: il a fait l'objet de fouilles importantes mais les élus et la population ne connaissent ni le camp ni son importance. Programmer une visite du site s'est imposée comme une évidence. L'animation proposée a associé Jean-Pierre Clapham et Didier Delhoume, conservateur régional adjoint au SRA de la DRAC de Poitou-Charentes. Elle a connu un

franc succès avec une quarantaine de personnes. Mais elle a eu des répercussions plus larges. La visite a permis de localiser le mobilier archéologique issu des fouilles. Avant 2012, personne ne savait où il se trouvait ni ce qu'il contenait. Or, la visite a permis de découvrir que le mobilier était conservé depuis les années 1980 au domicile de Jean-Pierre Clapham. Le SRA a ainsi pu organiser la récupération du mobilier, son inventaire et sa conservation au dépôt départemental de fouilles. La visite a également donné lieu à une relecture du site et des résultats des fouilles. La thèse de la ferme aristocratique au cœur d'une fortification de circonstance est désormais mise en avant, en s'appuyant sur la présence d'amphores qui témoignent d'échanges économiques avec des territoires lointains et sur des produits de luxe.

Le site est loin d'avoir livré tous ses secrets. Les fouilles ont concerné environ 669 m², ce qui paraît bien peu au regard des 1,1 hectares de l'enclos (environ 6 % d'espace fouillé). Des fouilles de plus grande ampleur, avec un recours à la pelle mécanique, permettrait d'avoir une compréhension globale du site et de déterminer sa fonction et ses périodes d'occupation.

Même si de nouvelles fouilles ne sont pas prévues, la redécouverte de l'enclos du Robadeau est l'exemple de ce que de nombreux sites patrimoniaux en sommeil peuvent apporter à la connaissance du territoire.

LE DOLMENDE SAINTE-MADELEINE ALESSAC

L'IMPLANTATION ATYPIQUE D'UN SITE TÉMOIN DE L'OCCUPATION NÉOLITHIQUE DU TERRITOIRE

Les vallées en général, et celles de la Vienne et de l'Issoire en particulier, ont favorisé l'implantation de populations à la période Néolithique (d'environ 9 000 à environ 2 200 av JC). Plusieurs traces d'occupation ont été repérées sur la partie est du territoire, principalement des menhirs et dolmens (Montrollet, Esse). Lessac vient s'ajouter à la liste avec le dolmen Sainte-Madeleine, sur l'île du même nom (aussi appelée île de Saint-Germain).

Située au milieu de la Vienne à environ 2 km au nord de Confolens, elle s'étend sur plus de 950 m de long et sur une largeur maximum d'environ 190 m. Cette île privée est couverte de prairies et de parcelles cultivables. Avant la construction du pont reliant Saint-Germain à Lessac au 12ème siècle, la traversée de la Vienne s'effectuait probablement par un gué situé en amont, sans doute au niveau de l'île. Cette île appartenait à la paroisse de Saint-Germain avant d'être rattachée à la commune de Lessac en 1791.

Le dolmen se trouve au sud de l'île. Une maison et une grange ont été construites à proximité vers 1850 par Théophile Audonnet.

UN EXEMPLE DE SITE « RECONVERTI »

Le dolmen Sainte-Madeleine a été connu dans l'histoire sous différents noms: Pierre Madeleine, Tombeau de la Dame, Pierre Couvreau, chapelle dolmen. Traditionnellement, le dolmen est un monument funéraire constitué d'une dalle de couverture (ou table) reposant sur des piliers qui

forment les parois de la chambre funéraire. Durant le Moyen Âge, le dolmen est reconverti en chapelle, comme en témoigne la présence de quatre colonnes cylindriques avec chapiteaux sculptés, d'un autel et d'un bénitier. Cette chapelle fonctionnait avec un cimetière. Ces reconversions en sites chrétiens ne sont pas rares, prenant souvent la forme d'implantations ou de gravures de croix sur la table des dolmens. Le « Roc Blanc » ou Pierre Bergère à Montrollet (secteur du Robadeau) en est un exemple. Les 19ème et 20ème siècles voient d'autres exemples de réutilisation - ou réappropriation - du patrimoine néolithique, à l'image de la tombe de Mme Gontier au cimetière de Confolens et du monument aux morts d'Esse.

La table du dolmen, qui présente la forme d'un triangle irrégulier, fait 4,42 m sur sa plus grande longueur et 3,55 m sur sa plus grande largeur. Le poids approximatif du dolmen, calculé d'après le volume et la densité du granit utilisé, serait d'environ 1 800 tonnes.

Le site était entouré d'une enceinte creusée en contrebas du sol et complétée par un mur de soutènement. Ces éléments sont encore visibles à certains endroits. Des pierres de l'enceinte ont été utilisées dans la construction de la maison et de la grange voisines.

Vers 1878, le dolmen a fait l'objet de fouilles archéologiques. En 1899, dans son article paru dans le *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, Georges Chauvet indique que des ossements humains, notamment des os d'enfants, ont été découverts ainsi qu'une cruche



 Le dolmen Sainte-Madeleine en 2019, lors de la balade organisée pour les Virades de l'Espoir.
 CCCL.

vernissée et une petite burette en terre grise. Ces découvertes attestent bien de la présence d'un cimetière autour de la chapelle.

À la fin du 19^{ème} siècle, le métayer a transformé un temps la chapelle en cabaret avec tables et bancs en bois. Le dolmen est classé monument historique depuis 1900.

LES LÉGENDES DE SAINTE-MADELEINE

Le dolmen Sainte-Madeleine est au cœur de deux légendes locales.

La première raconte que sainte Madeleine est venue sur l'île pour construire la chapelle en portant la dalle sur sa tête, les quatre colonnes dans son tablier et le bénitier dans sa poche. Quand elle sauta pour franchir le bras de la Vienne, elle imprima l'empreinte de son pied dans une roche sur la berge. Son empreinte est toujours visible dans ce rocher qui porte le nom de « Pas de sainte Madeleine ».

La seconde est rapportée par l'abbé Bureau dans son roman *OZW-22*. Il s'appuierait sur un texte écrit en 1754 par un moine bénédictin de l'abbaye de Lesterps, Don François d'Outremont. En voici un extrait : « L'an du Seigneur 1426 Messire Bertrand du Zoire, Vidame de Saint- Germain, fit creuser, par des ouvriers étrangers au pays, un souterrain partant de son château et qui, par la pierre sainte-Madeleine, dans l'île sise au milieu de la Vienne en aval de Confolens, s'en allait rejoindre le logis de Mas Marteau. On affirme, mais je n'ai pu m'en assurer moi-même qu'un second souterrain partant du Mas Marteau, conduisait aux Repaires d'Alloue ».



- 2. Carte postale ancienne représentant le dolmen. Le bénitier est visible à droite de l'image.
- © Collection privée.
- 3. Représentation du dolmen dans le livre de l'abbé Michon, Statistique monumentale de la Charente.
- © Gallica.
- 4. Vue aérienne centrée sur la partie bâtie de l'île Sainte-Madeleine. La forme ronde au sud de la ferme et des dépendances correspond au dolmen Sainte-Madeleine.

©Géoportail.



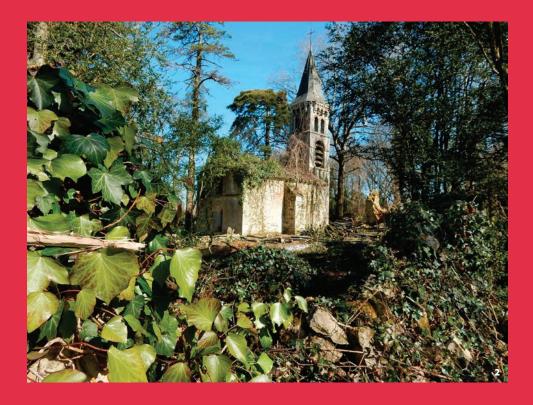


1. La nef de la chapelle en 2015 ; elle abrite toujours les bénitiers et des morceaux de la clôture de choeur L'accès à la chapelle, invisible ici, est en limite inférieure de la photo.

© CCCL

2. La chapelle des Mérigeauds en 2015 ; à cette date, la végétation envahissant le site a été en grande partie coupée.





LACHAPELLE DES MɮIGEAUDS ÀCHAMPAGME*MOUTOM

UNE POSSESSION D'UNE FAMILLE IMPORTANTE DE CHAMPAGNE-MOUTON

La pratique de faire construire une chapelle funéraire est courante dans les familles aristocrates et notables. Elles sont très présentes dans les cimetières et ressemblent pour certaines d'entre elles à de petites églises. Certaines familles font le choix de faire construire leur chapelle sur leur propriété, faisant de ce lieu un espace entièrement privé. C'est le choix qu'a fait la famille Mérigeaud-Rempnoulx-Duvignaud.

La chapelle se trouve le long d'un chemin de randonnée, à proximité du lieu-dit Chez Mérigeaud. Étymologiquement, le mot Mérigeaud est issu d'un nom propre d'origine germanique, Aymeric. Ce lieu-dit a donc été pendant longtemps la propriété d'une famille, en l'occurrence la famille Mérigeaud.

La famille Mérigeaud de la Touche est attestée sur le territoire dès le $17^{\text{ème}}$ siècle. Certains de ses membres ont occupé des fonctions importantes à l'image de Jean Mérigeaud de la Touche notaire de la baronnie de Champagne-Mouton, Pierre Mérigeaud de la Touche notaire royal, procureur fiscal et juge sénéchal du Grand et du Petit Madieu ou encore son fils Pierre notaire, juge sénéchal de la châtellenie d'Alloue.

C'est Adeline-Chérie Lelong de la Croizardière, veuve de Louis Jean Pierre Mérigeaud de La Touche, qui commande la construction de la chapelle en 1840. Son époux est décédé quatre ans plus tôt à Paris, il a été inhumé au cimetière Montparnasse et elle souhaite ramener sa dépouille sur les terres familiales. C'est chose

faite le 13 janvier 1842.

Sa fille Marie Madeleine s'est mariée avec Philippe Ambroise Rempnoulx-Duvignaud, liant les Mérigeauds de la Touche à une autre famille importante de Champagne-Mouton. La famille Rempnoulx-Duvignaud est présente sur le territoire depuis plusieurs siècles. Par ses nombreuses propriétés, elle tient une place importante dans la vie locale. Elle possède par exemple l'hôtel particulier situé sur la Grand Rue, organisé autour d'une cour intérieure et doté d'un grand parc.

Philippe Ambroise était ingénieur en chef aux Ponts et Chaussées. Il décède à Bordeaux le 21 décembre 1865 à l'âge de 60 ans. Marie Madeleine fait inhumer le corps de son mari dans la chapelle familiale, avec son père.

Par sa taille, la chapelle des Mérigeauds pouvait accueillir d'autres membres de la famille. Pourtant, seules les dépouilles de Louis Pierre Mérigeaud de la Touche et Philippe Ambroise Rempnoulx-Duvignaud y reposent. Il semble que les autres membres de la famille aient été inhumés dans des cimetières, notamment celui de Champagne-Mouton.

UNE RÉPLIQUE MINIATURE DE L'ÉGLISE SAINT-MICHEL

La chapelle est implantée dans un petit parc délimité par un mur de clôture. On accède à la chapelle par un portail à piles. La chapelle a été construite en moellons de calcaire. Elle est constituée d'une nef et d'un clocher au-dessus du chœur orienté à l'est. Le clocher est surmonté d'une flèche en ardoise identique à celle de



 Focus Patrimoine organisé à la chapelle des Mérigeauds par le Pays d'art et d'histoire en 2017.
 CCCL.

l'église de Champagne-Mouton. Notons que le clocher de l'église Saint-Martin a été construit à partir de 1864, après la chapelle. Est-ce que l'architecte Lemaire s'en est inspirée ? On ne peut être affirmatif mais la ressemblance est indéniable.

Les murs nord et sud sont chacun flanqués d'un contrefort. La façade est percée d'une porte à vantail métallique et d'une baie en arc brisé au-dessus de la porte. Entre ces deux ouvertures courre un bandeau. Sur la partie sommitale se dresse un édicule pouvant accueillir une statue. Le clocher est situé au-dessus du chœur.

À l'intérieur, la chapelle dispose d'une nef unique voûtée en brique avec un léger bandeau. Sur la fiche inventaire de l'édifice, datée de 2003, on aperçoit une clôture de chœur métallique. Deux bénitiers sont implantés dans les angles du chœur.

Une crypte a été aménagée sous la nef, accessible par une trappe qui ouvre sur un escalier. Elle abrite les corps de Louis Jean Pierre Mérigeaud de La Touche et de son gendre Philippe Ambroise Rempnoulx-Duvignaud.

UN CHANGEMENT D'AFFECTATION INATTENDU

La chapelle, tombée en désuétude dans le courant du 20ème siècle, était en ruines au moment de la réalisation de sa fiche inventaire en 2003. À cette date, elle est envahie par la végétation et devenue quasiment invisible. Rachetée dans le courant des années 2010, la chapelle a fait l'objet d'importants travaux de dégagement puis de restauration. À l'issue de ces travaux, elle a été

transformée en habitation.

Ce changement d'affectation est rare sur le territoire mais s'inscrit dans un mouvement plus général en France de désacralisation d'édifices religieux pour des réaffectations aussi variées que des habitations, des hôtels, des restaurants ou encore des maisons de retraite.

Cette transformation a permis de préserver un élément important du patrimoine champenois.

le champ de foime de La cito mamet à turcom

UN ÉLÉMENT-CLÉ DE L'ÉCONOMIE RURALE LOCALE

Sur un territoire rural comme le Confolentais, avec une forte activité d'élevage, les foires jouent un rôle-clé dans la vie économique locale. Elles sont en effet le siège de nombreuses transactions commerciales. Chaque commune possède sa foire mensuelle et choisit la date en fonction des foires des communes voisines, pour limiter la concurrence. Les délibérations sur ce sujet dans les cahiers des communes en attestent.

La commune de Turgon devient le siège d'une grande foire aux bœufs d'Auvergne au lieu-dit La Croix Maret. Très renommée, elle attire des marchands de toute la Charente et des départements limitrophes. Si on se réfère au Journal du département de la Haute-Vienne de 1803 et 1804 ou encore l'Almanach de la Santé de 1851, les foires de Turgon se tenaient les 20 septembre, 27 octobre et 27 novembre. Le 18 novembre 1877, le conseil municipal de la commune voisine de Vieux-Cérier donne son accord à la demande de Turgon de créer quatre foires qui s'ajouteraient aux dates initiales et qui se tiendraient le 29 des mois de mars, avril, mai en juin. Une délibération du Conseil Général de la Vienne, en date d'août 1878, va dans le même sens. Cet ajout de dates montre l'attrait de ces foires et leur intérêt pour l'économie locale. Son importance va d'ailleurs motiver l'implantation d'une halte sur la ligne de chemin de fer Ruffec-Roumazières, entre les communes de Turgon et de Vieux-Cérier.

UN DÉPLACEMENT AU CŒUR DE TENSIONS AVEC VIEUX-CÉRIER

Évoqué au début de l'année 1901, le déplacement de la foire dans le bourg de Turgon va être un sujet de frictions avec la commune de Vieux-Cérier car le lieu-dit La Croix Maret est à la frontière des deux communes.

Le 12 mai 1901, les habitants du bourg de Turgon s'engagent à prêter gratuitement pendant 30 ans des parcelles pour les foires qui se tenaient à La Croix Maret. Le conseil municipal considère que le champ de foire sera « très bien exposé et à proximité du chef-lieu » et demande au Préfet de faire le nécessaire pour que la foire se tienne sur ces nouveaux terrains dès septembre. Mais c'est sans compter sur la réaction des communes voisines. Le 15 août 1901, Champagne-Mouton proteste contre le déplacement de la foire de La Croix Maret car elle risque de disparaître. Le 25 août 1901, Vieux-Cérier se prononce pour le maintien de la foire sur son lieu initial. Le changement d'emplacement serait préjudiciable car beaucoup de personnes croiront que la foire a été supprimée et non transférée. De plus, en implantant la foire dans le bourg de Turgon, Vieux-Cérier serait éloigné de la foire d'au moins 3 kilomètres. Sans compter que le champ de foire est à cheval sur les deux communes ; Turgon ne peut prendre seule cette décision. Aussi Vieux-Cérier propose d'établir la foire sur son territoire. Le propriétaire du terrain initialement utilisé peut fournir un autre terrain tout aussi spacieux et plus proche de la ligne ferroviaire Ruffec -Roumazières en projet.

Le maire de Vieux-Cérier reçoit en octobre 1901



1. Surcette carte, on peut voir La Croix Maret, en limite de la commune de Vieux-Cérier, et le champ de foire envisagé par Vieux-Cérier pour organiser des foires équivalentes à celles de La Croix Maret. © CCCL.

de nombreuses réclamations de marchands de veaux d'Auvergne qui demandent que la foire ait lieu « à l'endroit accoutumé ». Face à ces réclamations, le conseil municipal autorise le propriétaire du champ de foire « à jouir de ses immeubles situés sur le territoire de Vieux-Cérier à ses risques et périls ». Autrement dit, il donne son feu vert pour une « nouvelle » foire de La Croix Maret, en concurrence à celle de Turgon. Ces tensions auraient pu être évitées si le transfert avait été soumis à une enquête car il est interdit de transférer une foire à plus de 500 m du lieu accoutumé.

VERS UNE FOIRE DE LA CROIX MARET À VIEUX-CÉRIER?

À partir d'octobre 1901, Vieux-Cérier milite pour créer sa foire aux veaux d'Auvergne et plus généralement aux bovins, ovins, caprins, porcins et volailles les 20 septembre, 27 octobre et 27 novembre. La commune s'inscrit dans les projets de lignes ferroviaires (Ruffec - Roumazières, 1901 - 1903) ou de tramways (Cognac - Confolens, 1902) pour obtenir une station à proximité.

En novembre 1902, une délibération de Vieux-Cérier laisse entendre que le transfert de la foire de La Croix Maret au bourg de Turgon a lésé les communes environnantes, trop éloignées. Le conseil municipal s'engage à fournir à la souspréfecture toutes les preuves nécessaires mais demande en contrepartie qu'une enquête soit lancée pour déterminer le lieu de la foire.

Le 15 février 1903, Vieux-Cérier renouvelle la demande de création de foire sur un terrain à 200 m de la voie ferrée les 17 septembre, 5

octobre et 4 novembre en s'appuyant sur une nouvelle pétition des marchands de veaux d'Auvergne. Sa demande est acceptée en septembre 1903.

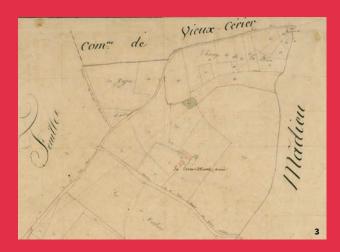
Le 16 novembre 1904, Vieux-Cérier délibère sur la cession gratuite du terrain de François Chabanne pour en faire un champ de foire. Ce dernier s'engage à laisser la commune jouir gratuitement du terrain pendant 40 ans et, considérant la plus-value donnée par les foires, à payer le vétérinaire chargé de l'inspection sanitaire pour 3 ans. Mais avant cela, le 14 septembre 1904, le préfet demande au maire de Vieux-Cérier de supprimer sur l'affiche annonçant les foires les mots « foires de La Croix Maret » et de les remplacer par « foires de Vieux-Cérier ». Certaines formulations dans la délibération laisse entendre qu'une plainte de Turgon est à l'origine de cette lettre, preuve que les tensions sont toujours présentes. On y trouve même la phrase : « le Maire de Turgon a (...) mis le public en garde contre les foires de Vieux-Cérier (...) et fait publier que les foires de La Croix Maret se tiennent toujours au chef-lieu de Turgon ce qui est faux, attendu que l'emplacement actuel des foires de Turgon ne rappelle en rien celui de La Croix Maret ».

Quelle conclusion cette histoire trouve-t-elle? Les tensions semblent s'apaiser et chaque commune garde sa foire jusqu'au milieu du 20ème siècle. Si la mention « foire de La Croix Maret » disparaît, l'esprit reste. Il existe toujours un quai d'embarquement pour les bestiaux sur le terrain qui servait de champ de foire.



- 2. Sur le cadastre dit napoléonien, partie de la commune de Vieux-Cérier limitrophe de Turgon et du lieu-dit La Croix Maret. © Archives Départementales de la
- 3. Sur le même cadastre, le lieu-dit La Croix Maret sur la commune de Turgon. © Archives Départementales de la Charente
- 4. Vue aérienne de La Croix Maret, Turgon.

 © Géoportail.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE



Périmètre du Pays d'Art et d'Histoire du Confolentais

QUELQUES MONUMENTS QUBLIÉS ET/QUIDISPANUS DU CONFOLENTAS

LES MONUMENTS OUBLIÉS ET/OU DISPARUS PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT ET REPÉRÉS SUR LA CARTE

- 1 Le tumulus du Dognon, Lesterps
- 2 Les anciennes halles, Benest
- 3 Le camp du Robadeau, Montrollet
- 4 Le dolmen de Sainte-Madeleine, Lessac
- 5 La chapelle des Mérigeauds, Champagne-Mouton
- 6 La foire de La Croix Maret, Turgon

VISITES GUIDÉES

Les visites de la ville de Confolens et des villages du Confolentais sont possibles toute l'année pour les groupes, sur réservation.

Vous pouvez contacter l'Office de tourisme de Charente Limousine au 05.45.84.22.22.

les mumes qui ont abm... l'exs'emce sont plemes D'HSTONES QWELLES DRAIENT BIEN RACONTER, MAIS ELES CNONENT LE LANGAGE E\$ = \$\VE\$ & >>

Pierre MAGNAN, Laure du bout du monde, 2006,

Laissez-vous conter le Confolentais, Pays d'art et d'histoire...

... en compagnie de guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture. Ils connaissent parfaitement le territoire et vous donnent des clés de lecture pour comprendre un bâtiment. un paysage, une ville et un village au fil des quartiers.

Confolentais (en Charente Limousine) appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

La Direction Générale des Patrimoines, au sein du ministère de la Culture attribue le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des animateurs de l'architecture et du patrimoine et des guides conférenciers, ainsi que la qualité de leurs actions. De l'architecture aux paysages, les villes et pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 203 villes et pays vous offre son savoir-faire dans toute la France.

Le service Patrimoine

Le service Patrimoine anime la convention «Pays d'art et d'histoire » signée entre la Communauté de communes de Charente Limousine et le ministère de la Culture. Il organise diverses animations pour découvrir et valoriser le patrimoine du territoire auprès de ses habitants et des visiteurs. Il se tient à la disposition des communes et des structures locales pour tout projet.

À proximité

Dans la Région Nouvelle Aquitaine : les villes de Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Cognac, Dax, La Réole, Limoges, Pau, Périgueux, Rochefort, Royan, Saintes, Sarlat, Thouars; les pays GrandAngoulême, du Grand Châtellerault, de Grand Poitiers, du Grand Villeneuvois, des Hautes Terres Corréziennes et Ventadour, de l'Île de Ré, du Mellois en Poitou, des Monts et Barrages, de Parthenay-Gâtine, des Pyrénées béarnaises, de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, Vézère et Ardoise, de Vienne et Gartempe.

Pour tout renseignement Service Pays d'art et d'histoire

Communauté de communes de Charente Limousine 8 rue Fontaine des jardins 16 500 Confolens Tel: 05.45.84.14.08. celine.deveza@charente-limousine.fr

Office de tourisme de Charente Limousine - 8 rue Fontaine des jardins -16 500 Confolens

Tel - 05 45 84 22 22

tourisme@charente-limousine.fr Textes: C. Deveza, 2025.

Conception: Pays d'art et d'histoire, CCCL.

Conception graphique

DES SIGNES studio Muchir Desclouds 2015

Impression IGE Edigraphic

Cette brochure a été réalisée grâce à deux sources : les recherches réalisées dans le cadre de la programmation de nos Focus Patrimoine : et l'inventaire du patrimoine, mené entre 2003 et 2006 par la Communauté de Communes du Confolentais et le service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la Région Nouvelle Aquitaine.











